

MONTAGE : **MARDI 26 OCTOBRE 2010**

**SALLES A ET B**

**Horaire :**      À partir de 14h : pour les exposants ayant leur propre matériel (pop-up, bannière autoportante, etc.)  
À partir de 16h : pour les exposants ayant un stand rigide vendu par le promoteur du Salon Éducation Emploi  
\* Avant 14h : prendre entente avec le promoteur (418) 659-3212  
**Jusqu'à 22h pour tous**

- Il sera possible de continuer l'installation après cette période. Cependant, les portes d'accès seront verrouillées. Aucun montage ne sera toléré le mercredi, 27 octobre.
- Pour accéder au site, présentez-vous au **débarcadère #7**, situé à l'arrière du Centre de foires. En fonction du matériel à décharger, vous serez dirigés vers le quai à utiliser. **PENDANT CETTE PÉRIODE, LE STATIONNEMENT EST GRATUIT.** Cependant, vous devrez mentionner, à votre passage à la guérite, que vous venez pour le montage de votre stand.
- Sur place, vous aurez accès à des chariots pour déplacer vos objets de petite taille. Si vous avez besoin d'équipement particulier pour déplacer des objets plus volumineux, vous devez en faire la réservation dès maintenant auprès de Groupe CDJ (voir onglet *Bons de commande des fournisseurs*).
- **Veillez respecter l'espace qui vous est alloué et éviter le dépassement du matériel de votre stand dans les allées ou les stands voisins.** De plus, pour accorder la même visibilité à tous, **les murs latéraux de votre stand ne doivent pas excéder 40'' de haut et ce pour les 72'' à partir du bord de l'allée. Le reste de la profondeur de votre stand ne peut excéder 96'' de haut.**

DÉMONTAGE : **SAMEDI 30 OCTOBRE 2010**

**Horaire :**      16h à minuit

- Le samedi 30 octobre, le Salon fermera ses portes à 16 h. Il est important de motiver vos troupes afin que le dynamisme tienne bon jusqu'au bout. **Faire ses valises avant la fin de l'activité va à l'encontre du sens de l'hospitalité et laisse une mauvaise impression auprès des visiteurs.** L'équipe du Salon demande de respecter l'horaire et les consignes établis.
- Veuillez prévoir ramasser tout le matériel ayant servi à l'installation avant la fin de la période de démontage des stands.
- Il est très important de respecter les portes d'accès pour cette période. **Il est strictement interdit de circuler avec des boîtes, chariots ou autre matériel par les portes d'entrée du public.** Les exposants doivent obligatoirement circuler avec leur matériel par les portes du débarcadère ou celles mentionnées par l'équipe du Salon.
- Si, pour quelque raison que ce soit, vous devez laisser du matériel sur place, veuillez prendre entente avec les responsables du Groupe CDJ (voir onglet *Bons de commande des fournisseurs*). Il est important de noter que des frais sont à prévoir.
- **PENDANT CETTE PÉRIODE, LE STATIONNEMENT EST GRATUIT.** Cependant, vous devrez mentionner, à votre passage à la barrière, que vous venez pour le démontage de votre stand.